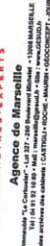


DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
 COMMUNE DE MARSEILLE (13014)
 QUARTIER SAINT BARTHELEMY
 SECTION 894 D N°236

HABITAT MARSEILLE PROVENCE AMPM
 Allée Haute Rive / Impasse des Marronniers

PLAN DE DIVISION FONCIERE

La nature juridique de ce document n'est acquies que s'il a été joint en l'état à un acte authentique



Agence de Marseille
 141 et 143 B.P. 8199 - 13014 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 91 23 25 00
 Courriel : marseille@gesud-geometres-experts.com

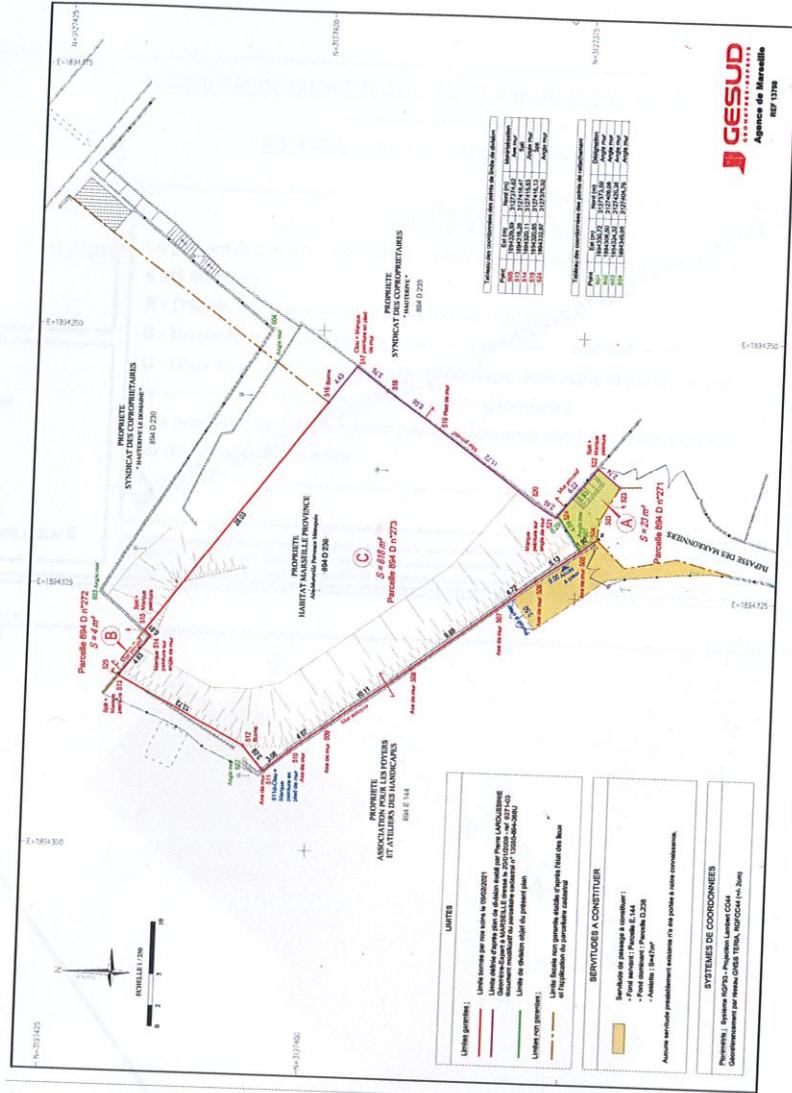
REF.	DATE	NOM	LIVRE
0	09/02/2021	MARAGE	16/25269
1	20/06/2022	Projet de division foncière	IMPLANTATION :
			DATE DU PLAN :
			20/06/2022
			REFERENCE : 13798



Echelle : 1/1000

REPARTITION CADASTRALE

SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE (DA 211 894 423 F)	
Section	Parcelle	Parcelle	Total
894 D 236	272	272	845 m ²
			845 m ²



PROPRIETE
 HABITAT MARSEILLE PROVENCE
 ANCIENNE DIVISION
 894 D 236

PROPRIETE
 HABITAT MARSEILLE PROVENCE
 ANCIENNE DIVISION
 894 D 236

PROPRIETE
 HABITAT MARSEILLE PROVENCE
 ANCIENNE DIVISION
 894 D 236

PROPRIETE
 HABITAT MARSEILLE PROVENCE
 ANCIENNE DIVISION
 894 D 236

PROPRIETE
 HABITAT MARSEILLE PROVENCE
 ANCIENNE DIVISION
 894 D 236

PROPRIETE
 HABITAT MARSEILLE PROVENCE
 ANCIENNE DIVISION
 894 D 236

PROPRIETE
 HABITAT MARSEILLE PROVENCE
 ANCIENNE DIVISION
 894 D 236

LIMITES

- Limites bornées par acte notarié
- Limites bornées par acte notarié
- Limites bornées par acte notarié
- Limites bornées par acte notarié
- Limites bornées par acte notarié
- Limites bornées par acte notarié

SERVICES A CONSTITUER

- Bornes en béton
- Ferronnerie
- Ferronnerie
- Ferronnerie
- Ferronnerie
- Ferronnerie

SYSTEMES DE COORDONNEES

Projet : Système UTM - Projections Lambert COG
 Documenté par le GRS TRM, RGF/COG (v. 2011)



Agence de Marseille
 141 et 143 B.P. 8199 - 13014 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 91 23 25 00
 Courriel : marseille@gesud-geometres-experts.com

Reçu au Contrôle de légalité le 18 novembre 2022

Commune :
MARSEILLE 14EME (214)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 423 F

Document vérifié et numéroté le 28/06/2022
ACDIF MARSEILLE
Par BAROU SERRA NICOLAS-CDIF_MARSEILLE
GÉOMETRE
Signé

Marseille Nord
38, Boulevard Baptiste Bonnet

13285 Marseille Cedex 08
Téléphone : 04 91 23 61 68
Fax : 04 91 23 61 75
cdif.marseille-nord@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.

A _____, le _____

Modification demandée par procès-verbal de cadastre

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :

Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 28/06/2022
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par SEBASTIEN GUILLO (2)

Réf. :
Le



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

